

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- Zone d'implantation potentielle (ZIP) :

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.).

- Aire d'étude immédiate (AEI) : 2 km autour de la ZIP

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les principaux bourgs (Saint-Vincent-la-Châtre et Chail), hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Elle s'appuie notamment à l'ouest et au sud respectivement sur la D950 et la D948.

- Aire d'étude rapprochée (AER) : 10 km.

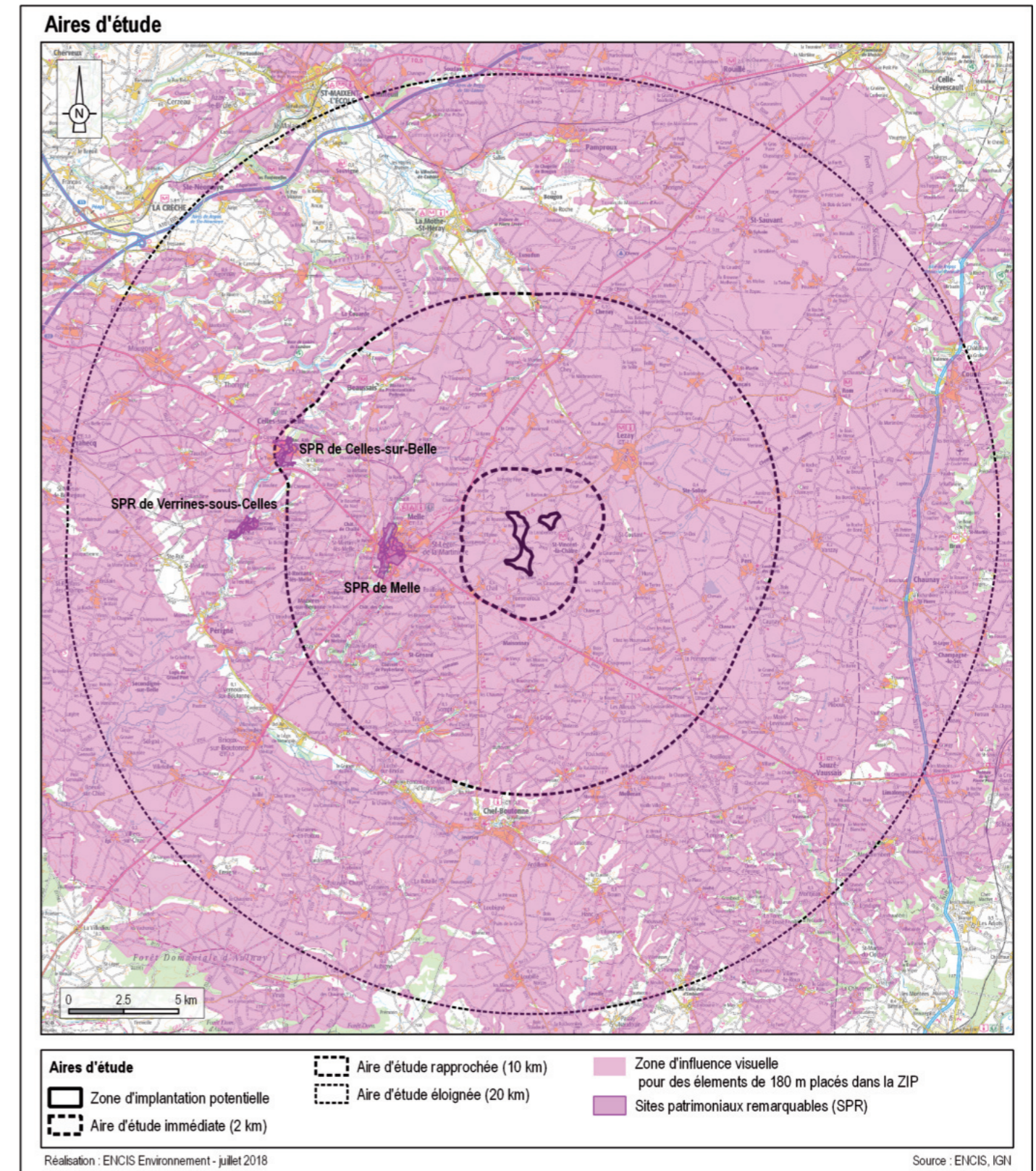
L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Ce périmètre permet de couvrir le SPR (Site Patrimonial Remarquable) de Melle et est légèrement élargi pour intégrer celui de Celles-sur-Belle.

- Aire d'étude éloignée (AEE) : 20 km.

L'aire éloignée correspond à la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Dans ce contexte relativement plat et peu boisé, celle-ci reste importante même à des distances éloignées. La prise en compte du bocage et des autres masques visuels nuancera cette ZIV. Le réseau hydrographique, et notamment la vallée de la Sèvre Niortaise et son réseau d'affluents, se dessine dans la ZIV.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE



Carte 2 : Les aires d'étude.